

**Sylviane Bulteau**  
*Députée de la Vendée*  
*Conseillère générale*

Monsieur le Président  
Syndicat des Chirurgiens dentistes de Vendée  
28 rue Guillaume de Machaut  
85000 La Roche-sur-Yon

La Roche-sur-Yon, le 7 avril 2014.

Réf : SB-2014-036-INS-CV

Monsieur,

*Permanence parlementaire*

12, place Napoléon  
85000 La Roche-sur-Yon

Téléphone : 02.51.31.18.54  
Télécopie : 02.51.42.16.99

*Assemblée nationale*

101, rue de l'Université  
75007 Paris

Téléphone : 01.40.63.71.21

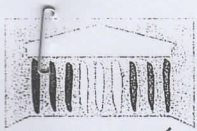
Vous trouverez ci-joint la copie du courrier que j'ai adressé à Mme Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, concernant les difficultés rencontrées par les chirurgiens-dentistes dans l'exercice de leur profession.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à cette démarche.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sylviane BULTEAU





ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Sylviane Bulteau**  
Députée de la Vendée  
Conseillère générale

EXPÉDIÉ 07 AVR. 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Mme Marisol TOURAINE  
Ministre des Affaires sociales et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

La Roche-sur-Yon, le 4 avril 2014.

Réf : SB-2014-036-INS-MB

Madame la Ministre,

*Permanence parlementaire*

12, place Napoléon  
85000 La Roche-sur-Yon

Téléphone : 02.51.31.18.54  
Télécopie : 02.51.42.16.99

*Assemblée nationale*

101, rue de l'Université  
75007 Paris

Téléphone : 01.40.63.71.21

J'ai reçu récemment les représentants départementaux des chirurgiens-dentistes avec lesquels j'ai pu longuement échanger sur les difficultés qui se présentent désormais à eux, au quotidien, dans l'exercice de leur profession.

Je me dois tout d'abord de vous alerter sur le profond désarroi qui règne au sein de la profession au regard de la très mauvaise image qui est renvoyée d'eux, notamment par les médias. Les chirurgiens-dentistes de province, et notamment ceux installés en zone rurale, comme ici, dans le département de la Vendée, ont particulièrement à cœur d'apporter à la population des soins de proximité.

Surtout, les chirurgiens-dentistes constatent que les soins conservateurs ne permettent plus aux cabinets d'être rentables du fait de l'insuffisante revalorisation des tarifs opposables de l'assurance maladie qui n'ont tenu compte ni de l'inflation, ni de l'augmentation des charges des cabinets.

La rentabilité ne peut donc se faire que sur la pose de prothèses dans un contexte de forte augmentation des coûts logistiques des chirurgiens-dentistes. Les plateaux techniques sont également devenus très onéreux car touchés de plein fouet par une très forte inflation normative.

J'ajoute, Madame la Ministre, que l'installation, sur le territoire national, de véritables chaînes de cabinets spécialisées dans la pose de prothèses à bas coûts – rendue possible par la massification de la patientèle, l'absence de soins conservateurs et d'habiles montages financiers – désespère à juste titre les chirurgiens-dentistes qui ne comprennent pas que de telles structures puissent fonctionner dans notre pays. Il est aberrant et inconcevable que certaines d'entre elles puissent bénéficier de la plus-value sociale !

De surcroît, les chirurgiens-dentistes s'inquiètent de la mise en place des réseaux de soins alors que la chirurgie-dentaire est presque déjà totalement sortie du giron de l'assurance-maladie pour entrer dans celui de l'UNOCAM. Pour les professionnels, la perte de la liberté du choix du praticien est consommée. D'ailleurs, les chirurgiens-dentistes constatent que l'écrasante majorité des personnes qui renoncent aux soins dentaires disposent d'une mutuelle ; ce qui démontre que les assurances complémentaires opèrent une discrimination sur les actes et prennent très mal en

charge les soins dentaires.

Aussi, Madame la Ministre, afin de lever les difficultés qui se posent aux professionnels de santé comme au budget que l'on sait contraint de la Sécurité sociale, les chirurgiens-dentistes suggèrent que puisse être levée l'opposabilité des tarifs de l'assurance-maladie en créant par exemple un secteur 2 avec, naturellement, un encadrement des dépassements.

Je souhaiterais donc connaître l'état de votre réflexion sur cette question et les orientations que vous comptez prendre en la matière.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Sylviane BULTEAU

